

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Antilles Question écrite n° 6625

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de M. le ministre des outre-mer, sur la situation dramatique de l'hôtellerie dans les îles françaises de la Caraïbe. Chacun sait l'importance du tourisme dans nos départements des Antilles, que cela soit pour l'emploi ou le développement économique. Or en raison de la concurrence des îles voisines et du manque de compétitivité de nos établissements, les hôtels se trouvent dans une situation de surendettement qui pousse certains à la fermeture ou à une mutation en résidences hôtelières ou en appartements. L'impact de ces transformations sur l'emploi sera bien évidemment considérable. C'est pourquoi une politique d'accompagnement est indispensable de toute urgence pour sauver l'activité hôtelière des territoires concernés. Il lui demande donc les dispositions qu'il compte mettre en œuvre à cet effet.

Texte de la réponse

En matière de tourisme, l'État apporte, dans le cadre de sa compétence partagée avec les collectivités locales, un soutien continu aux destinations de la Guadeloupe et de la Martinique avec des actions menées tant au niveau de l'offre que de la demande. Le positionnement stratégique des Antilles, qui se devait d'être revu face à la concurrence des pays voisins, a été redéfini : le ministère des outre-mer a ainsi confié à l'agence Atout France le soin de réaliser des audits stratégiques pour chaque destination sur l'ensemble de leur filière touristique, en concertation avec tous les acteurs locaux. Ces audits ont fait l'objet de restitutions locales dans chaque territoire en présence de l'ensemble des acteurs touristiques publics et privés. En 2011, une mission de médiation de l'hôtellerie antillaise, menée par l'inspection générale des finances, a eu pour objectif prioritaire d'identifier les faiblesses, notamment financières, de ce secteur et d'y apporter les réponses adéquates pour améliorer son attractivité et sa compétitivité, au travers d'un suivi individualisé et personnalisé des professionnels. Le médiateur a dans ce cadre visité 103 établissements hôteliers des Antilles et des solutions financières, totales ou partielles, ont été trouvées pour 50 hôtels en Martinique et 25 en Guadeloupe en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs mis en place par le Gouvernement, en particulier les dispositifs de moratoires ou d'effacement de dettes sociales et fiscales. En outre, la délégation générale à l'outre-mer (DEGEOM) mène une réflexion avec la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) sur la prise en compte des problèmes du tourisme dans les outre-mer. Enfin, deux des priorités du Gouvernement pour le tourisme national intéressent tout particulièrement les destinations ultramarines : - Il s'agit d'une part d'aider à la mise en place d'une filière de l'industrie touristique destinée à mieux associer les acteurs. Une concertation de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés permettra de déterminer de nouvelles formes de gouvernance de cette filière. L'outil privilégié est la généralisation des contrats de destination permettant de fédérer autour d'une politique touristique adaptée aux territoires les acteurs publics et privés du tourisme. La ministre du tourisme, Mme Sylvia PINEL, a souligné qu'une attention particulière serait apportée aux territoires d'outre-mer afin d'y développer un tourisme durable et respectueux de leurs spécificités. - Il convient d'autre part d'engager plus particulièrement un effort d'amélioration de la qualité de l'offre touristique pour renforcer l'attractivité des destinations françaises. Enfin, il convient de souligner la grande volatilité du secteur du tourisme, à la baisse comme à la hausse. Il n'existe pas de fatalité pour ce secteur outre-mer,

comme l'illustre l'exemple de La Réunion qui, après avoir été fortement atteinte par la crise sanitaire du Chickungunya en 2006, a atteint en 2012 les meilleurs résultats des dix dernières années, notamment grâce à l'obtention en 2010 du classement du parc au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Données clés

Auteur : M. Yves Jégo

Circonscription : Seine-et-Marne (3e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6625

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 octobre 2012, page 5483 Réponse publiée au JO le : 11 juin 2013, page 6204